



FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE.

N° 4. MARDI

(Chez L. LACOMBE.)

5 JANVIER 1836.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille, pour l'année, est de 4 Francs pour la ville et 5 Batz au porteur, et 6 Francs pour toutes les autres Communes du Canton, expédiée franche de port. On souscrit en tout temps au BUREAU D'AVIS, rue du Pont, N°. 11. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port.

* * Le Bureau, pour recevoir les Avis, est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'au soir, et le Dimanche jusqu'à midi seulement. Les Avis apportés le lundi matin seront exposés à ce que l'insertion ne s'en fasse que dans le numéro suivant de la Feuille.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Grandson. Tribunal de District. — Feu David fils de Jean-Jac. Champod, de Bullet. Interventions fixées aux 5, 15 Janvier et 5 Février.

Lavaux. Tribunal de District. — Feu Jean-Etienne fils de feu François-Daniel Paschoud, de Lutry, vivant domicilié à la Tenterenaz, rière le dit lieu. Interventions fixées aux 4, 18 Janvier et 1 Février.

DISCUSSIONS.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne: A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Joseph Rapetty, italien, marchand, ci-devant domicilié à Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé la discussion des biens du dit Rapetty, vous êtes invités à produire vos titres et prétentions quelconques, même les comptes à régler, par devant la commission chargée de cette discussion, qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville de Lausanne, les mercredis 6, 20 Janvier et 3 Février 1836, dès les deux heures à cinq heures de l'après-midi, sous peine de forclusion.

Donné à Lausanne, le 12 Décembre 1835.

C. Guisan, président. Pour le greffier, *L. Boucherle*.

Vevey. Tribunal de District. — Feu Gamaliel Richon, de la Tour-de-Peilz. Interventions jusqu'au 23 Janvier.

Le Tribunal de première instance du District de Lausanne ayant prononcé la clôture de la discussion des biens du Sieur Samuel-Louis Chevalley, tailleur d'habits à Lausanne, les intéressés sont invités à retirer leurs collocations et actes de défaut au Greffe, dès le lundi matin 11 Janvier prochain. — Donné le 30 Décembre 1835.

C. Guisan, président. *G. Rouge*, greffier.

Le Tribunal de première instance du District de Lausanne ayant prononcé la clôture de la discussion des biens de feu Mr. Jacques-Esaié Testuz, de Villette, ancien commandant de la gendarmerie, les intéressés sont invités à retirer au Greffe leurs collocations et actes de défaut, dès le lundi matin 11 du courant.

Donné à Lausanne, le 2 Janvier 1836.

C. Guisan, président. *G. Rouge*, greffier.

MISES PUBLIQUES.

1. La Municipalité de Lausanne fera miser, dans une des salles de la Maison-de-Ville, le samedi 9 Janvier prochain, à 2 heures de l'après-midi, les bois ci-après: 1^o. Au Benenté, 3900 fagots de bois divers (du N°. 61 au 99). Idem, 40 tas de bois divers (du N°. 61 au 100). — 2^o. Aux Côtes, 35 tas de bois divers (du N°. 66 au 105). — 3^o. A la Côte de Moille-Saugeon, 40 tas de bois divers (du N°. 21 au 60). — 4^o. Aux Censières, 22 tas de bois divers (du N°. 36 au 57). — 5^o. Au Grand-Bois, 25 tas de bois divers (du N°. 31 au 55). — 6^o. Aux Corbessires, 25 tas de bois divers (du N°. 6 au 30). — 7^o. Au Bois-Clos, 19 tas de bois divers. — Dans les tas de bois divers ci-dessus indiqués, se trouvent des perches, fourrons et pièces pour charronnage.

Lausanne, le 19 Décembre 1835. *Greffé de la Municipalité*.

2. Les hoirs de feu Abram Muller, en son vivant coiffeur à Lausanne, exposeront en mise publique, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à Lausanne, les samedis 16 et 23 Janvier 1836, à 2 heures après-midi, la maison n°. 10, rue du Petit St. Jean, laquelle est située au centre de la ville, ayant vue sur la place du Pont, et se compose de trois magasins, éclairés devant et derrière; trois étages à deux appartemens chaque, mansardes, galeries, chambres à resserrer, caves voûtées, dont deux meublées. Cet immeuble, à raison de son produit et du bon état dans lequel il se trouve (étant de construction récente), pourroit convenir à un capitaliste, comme placement de fonds. S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de vente, chez Mr. Krautler, rue d'Etraz, n°. 36, et pour visiter la maison, à Mr. Louis Béchet, allié Muller.

3. Le curateur du sieur J. F. Deprez allié Cassat, exposera en mise publique, à la Maison-de-Ville de Lausanne, le samedi 9 Janvier 1836, à 2 heures après-midi, la maison que son pupille pos-

sède à la rue Mercerie, portant le n°. 13, où existe un vendage de vin avec un jeu de quilles. La vente aura lieu sous les conditions favorables qui seront lues et dont on peut prendre connaissance auprès de Mr. Oheim, rue Neuve, n°. 73 bis.

4. Le citoyen Daniel Dupraz, maître maréchal, donne avis au public que le samedi 9 Janvier 1836, dès les 2 heures après-midi, à la Maison-de-Ville de Lausanne, il exposera en vente, par voie d'enquête publique, et aux conditions qui seront lues avant la mise, les immeubles ci-après désignés: 1^o. une maison et forge avec place contiguë, au haut de Martheray, portant n°. 20; 2^o. 125 toises de jardin attenant à dite maison; 3^o. au même lieu, une côte en planlage, de la contenance d'environ 60 toises, qui se misera aussi à part. L'échute se donnera le même jour, si ces immeubles parviennent à leur valeur; à ce défaut, il y aura une seconde enquête dans la huitaine suivante, aux mêmes lieu et heure. On peut prendre connaissance du tout chez le propriétaire, en dite maison.

5. Mr. George Favrat, liquidateur de la succession de défunte Demoiselle Marie Chavan, en son vivant modiste, fera miser, le sixième Janvier courant, dès les neuf heures du matin, dans l'appartement que celle-ci occupoit, rue de Bourg, n°. 23, au second étage, son mobilier, consistant en une garde-robe, bureau, tables, chaises, bois de lits, duvets, matelas, couvertures, traversins, linge de lit et de table, vaisselle; le tout très-propre et pour comptant.

FONDS A VENDRE.

1. On offre à vendre, meublée ou non, dans une des plus jolies villes du Canton de Vaud et sur les bords du lac Léman, une maison neuve et bien finie, dans une superbe exposition et jouissant d'une vue magnifique, contenant 12 pièces, et d'un rapport sûr et annuel d'un intérêt de 5 pour cent du capital qu'on en demande. Cette propriété est entourée de dépendances d'utilité et d'agrément, ayant des eaux permanentes, fenil, écuries, remises et une superbe cave pouvant contenir environ 100 chars, etc. etc. S'il convenoit aux acquéreurs on pourroit y joindre d'autres fonds d'un très-beau rapport et tout-à-fait rapprochés de l'immeuble ci-dessus. On donneroit toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour plus amples informations, au juge Sallaz, à Allaman.

VENTES.

1. L'ANNUAIRE OFFICIEL du Gouvernement du Canton de Vaud pour l'année 1836, vient de paraître; il se trouve chez les frères Blanchard, imprimeurs, et chez la plupart des libraires de la ville et du Canton. Prix broché, 5 batz.

2. Au Dépôt Bibliographique: *Dictionnaire de l'Académie française*, sixième et dernière édition originale, Paris 1835, 2 gros volumes in-4°. brochés, prix 36 fr. de France ou 25 fr. de Suisse.

3. Au magasin de musique, vis-à-vis de la Poste, on trouve: 1^o. Le Chevalier de Toggenbourg, ballade de Schiller, texte allemand et français, musique de Zunsteg; prix 5 batz. — 2^o. Souvenir du troisième Jubilé de la Réformation, célébré à Genève le 23 Août 1835, solo et chœur avec accompagnement de forte-piano, suivi d'une imitation du Psalme 133; musique de J. W. Immel de Saxe-Cobourg; prix 4 batz. — 3^o. Solo de Mozart avec accompagnement de piano; prix 3 batz.

4. Œuvres complètes de Fénelon, 3 vol. grand 8°., à 2 colonnes, portrait, L. 22. — Œuvres complètes de Bourdaloue, 3 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, L. 16. 5 batz. — Œuvres complètes de Massillon, 2 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, L. 12. 5 batz. — Œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre, 2 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, L. 15. — Œuvres complètes de Rabelais, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, 76 batz. — Essais de Montaigne, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, 76 batz. — Moralistes Français, ou Pensées de Pascal, Maximes de Larochefoucauld, Caractères de Lubrûyère et Œuvres complètes de Vauvenargues, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, orné du portrait de Pascal, 76 batz. — Œuvres complètes de Boileau, précédées des Œuvres de Malherbe, et suivies des Œuvres poétiques de J. B. Rousseau, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, orné du portrait de Boileau, 76 batz. — Œuvres complètes de J. Racine, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, 69 batz. — Œuvres complètes de Molière, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, 69 batz. — Œuvres complètes de Lafontaine, 1 vol. gr. 8°., à 2 colonnes, portrait, 76 batz. — Chez L. Lacombe, libraire, au Bureau d'Avis.

5. J. M. Gisclon, place de St. Laurent, annonce aux lecteurs, qu'au nombre des nouveautés qu'il a ajoutées à son cabinet littéraire depuis 2 ans, il va y joindre, dans le courant de ce mois, la *Revue de Paris* et la *Revue Universelle*.

6. Environ 300 bouteilles vin de 1795 de Dezaley et Mont, en bouteilles depuis plusieurs années, à 8 batz, verre perdu, chez Mme. Porta-Frége, maison Kohler, rue Grand St. Jean, n°. 30.

7. Müller, coiffeur, rue St. Pierre, a l'honneur de prévenir que Mr. Monnier, pharmacien à Nyon, a établi chez lui un dépôt de son eau de Cologne, avantageusement connue, et à juste prix.

8. Au dépôt n°. 7, rue Madelaine, reçu de très-bon café à 6 1/2 et 7 batz la livre, par 10 livres, ainsi que du bon chocolat à la cannelle et du très-bon thé bou.

9. J. C. Forcart a l'avantage de prévenir le public qu'il a reçu une partie de lecrelets de Bâle, de la première fabrication et qu'il peut céder au prix modique de 7 batz la douzaine.

10. Reçu dernièrement des quartiers de pommes sèches, des lentilles et des haricots, qu'on détaillera à juste prix, au bas du Grand St. Jean, n°. 24.

11. Des pommes bovardes et des reinettes blanches, cueillies avec soin, à 5 batz la mesure, chez Fs. Regamey, en Verdonnet.

12. Une vingtaine de quarterons de petites pommes de terre, à 10 crutz le quarterou, chez George Chave, à Verdonnet.

13. Le vrai conservateur de la chaussure et des barnais, de la fabrique de l'ingénieur Julin, se vend au poids, à juste prix, chez Christian Héberlé, rue Petit St. Jean, n°. 15.

14. Au dépôt n°. 7, rue Madelaine, très-beau drap noir et bleu en 5/4 de large, à 10 francs l'aune; dit ordinaire de 45 à 60 batz; très-jolies levées de gilets à 10 batz et en sus, futaines, mérinos une aune de large à 23 batz l'aune, peluches, circassiennes, flanelles, moletons, un grand choix de blouses soit roulières, très-fortes toiles en coton pour draps et chemises, l'aune de large, à 10 batz l'aune, dite à 5 batz, calicots, indiennes foncées dans de très-jolis dessins et couleurs solides, de 7 batz et en sus; de très-jolis châles à franges imprimés à 16 batz, foulards en soie de 18 à 24 batz, dits en coton pour cravates à 8 1/2 batz, mouchoirs d'indienne, dits de poche à 20 batz la douzaine et en sus, dits en percale et en mousseline à 30 batz la douzaine et en sus.

15. Chez Müller, cloutier, n°. 45, rue de Martheray, très-belle ritte grise et blanche, à juste prix.

16. Superbes rittes nouvelles d'Alsace en papier bleu, maison Meystre, rue Neuve, n°. 72.

Bazar Vandois.

Corsets brodés, bonnets et chapeaux pour costumes, des Cantons de Lucerne et Berne.— Reçu un grand choix de souliers, socques et pantoufles, souliers doubles semelles, en maroquin et veau ciré, doublés de flanelle et autres; bons escarpins maroquin noir, chaussons en maroquin noir, en mordoré et de peau; jolies pantoufles chinées, dites en peau, doublées de flanelle; escarpins et chaussons en maroquin pour fillettes, claques en liège, en cuir et en bois; socques pour femmes, fillettes et enfans.— Almanach de France, 1836.— Agenda de bureau, 10 batz.

18. Poli anglais pour les meubles. Les meubles, pour flatter l'œil par un air de propreté et de fraîcheur, doivent paraître polis et d'un beau luisant, c'est ainsi qu'ils sortent des mains des maîtres et qu'on voudroit les conserver; mais bientôt par l'action du temps et d'autres causes, leur éclat disparaît, ils deviennent ternes et on est souvent embarrassé dans les ménages sur les moyens à employer pour leur redonner le lustre et l'attrait de la propreté. C'est à quoi l'on peut parvenir avec la plus grande facilité en employant le poli anglais, dont le dépôt est au Bureau d'Avis. Prix de la boîte 6 1/2 batz.

19. A choix des chauffe-pieds à eau et à braise. Reçu dernièrement de Paris un grand assortiment de mèches et verres à quinquets, veilleuses soit lumignons, première et seconde qualité d'huile épurée; le tout à des prix très-satisfaisans. S'adresser chez Hansjacob-Franoz, ferblantier-lampiste, au bas de St. Jean, n°. 24.

20. La veuve Fiaux - Chapuisat continue son commerce d'articles en bois, à la montée de Saint-Laurent, n°. 6, maison Delpech.

21. La poudre d'os étant reconnue pour un engrais du sol supérieur à tout autre, soit pour sa durée, soit pour la facilité de l'employer; les personnes qui en font usage, ou celles qui désirent l'essayer, pourront s'en procurer, par tonneaux et au quintal, chez Mr. André Rey, rue du Cheval-Blanc, maison Vuy, à Cagouge, Canton de Genève.

22. A bas prix, une belle carabine et ses accessoires pour tireur. S'adresser à F. Noir, rue Neuve, n°. 13 B.

23. De la maculature à 1 batz, 1 1/2 et 2 batz la livre, au Bureau d'Avis.

24. Au n°. 1, au bas de St. Laurent, matelas, duvets, traversins, meubles, etc. Au dit endroit, on achète toute espèce de meubles.

25. De la tourbe sèche, de la tourbière de Boussens, chez Héberlé, serrurier, rue Petit St. Jean.

26. Une cheminée portative, comme neuve, chez R. Sion, place de la Palud.

27. Un assortiment de cheminées et poèles portatifs, de différents prix, chez Ch. Héberlé, serrurier, rue Petit St. Jean, n°. 15.

28. Des grilles à brûler la houille, à choix sur plusieurs. S'adr. au Bosquet, à Paudex.

29. Trois fenêtres doubles, une grande table à manger, très-solide. S'adresser au magasin n°. 21, rue de Bourg.

30. On trouvera à acheter, au n°. 32, Cité-dessous, encore divers meubles neufs, proprement travaillés, des établis et outils de menuisier, etc., à des prix raisonnables.

31. Deux jeunes porcs gras. S'adresser à Isaac Rappaz, près la brasserie de bière, à Chailly.

32. Samedi, on détaillera un porc gras, à la rue Madelaine.

33. Samedi 9 courant, on détaillera un jeune porc gras, à la rue Madelaine.

34. Environ 3 chars de fumier de cheval. S'adresser au n°. 29, rue Chaucrau.

A LOUER.

1. Mr. Duchauque a l'honneur de prévenir les personnes qui désireroient se procurer des habits pour bals, de vouloir bien s'adresser chez lui au Théâtre, au second étage au fond du corridor.

2. A louer un bon piano à 5 octaves; il seroit à vendre, manque de place, pour 64 francs. S'adr. au n°. 22, place de la Palud.

3. Un piano, rue d'Etraz, n°. 36, au second étage.

4. A louer une bonne vache à lait. S'adresser à Colomb, aux Toises.

ANNONCES.

1. Vu les difficultés qu'éprouve Mr. le boursier de la Ville dans la rentrée des finances dues pour concessions à bien plaisir, la Municipalité a adopté le règlement ci-après:

ART. 1. Le prix des concessions à bien plaisir accordées par la Municipalité de Lausanne, doit être payé dans les 15 jours, dès l'échéance, entre les mains du boursier de la Commune.

ART. 2. Ceux qui auroient négligé de faire ce payement recevront sommation par l'huissier et ils lui payeront deux batz pour chaque sommation.

ART. 3. La concession sera retirée à ceux qui, dans le délai d'un mois dès la sommation, n'en auront pas acquitté le prix.

Lausanne, 28 Décembre 1835. Greffe de la Municipalité.

2. La commission d'organisation du tir fédéral qui doit avoir lieu à Lausanne en 1836, invite les personnes qui se proposeroient de desservir la grande Cantine ou le Café fédéral, qui seront deux établissements distincts, de se faire inscrire chez Mr. le capitaine Borgeaud, à Pully, ou chez Mr. le capitaine Faillettaz, à Lausanne, qui leur donneront connaissance des conditions. — Elles sont prévenues que l'administration du tir fournira tous les vins 1834, qui seront les vins courant. On peut s'inscrire jusqu'au 20 Janvier prochain.

3. Un concours est ouvert pour une partie des ouvrages en charpente, à faire pour le prochain tir fédéral; les maîtres charpentiers qui désireront soumissionner sont prévenus que les plans, devis et conditions, sont déposés chez G. Krieg fils, maison n°. 5, au Chemin-Neuf. Le concours sera fermé le 15 Janvier prochain.

4. L'assemblée générale des actionnaires du Casino ayant autorisé la Direction à louer cet établissement dès le 1^{er}. Avril prochain, ou en entier, sans exception, ou en partie, avec l'exception de la grande salle, salon attenant et dépendances, la Direction invite en conséquence les personnes à qui cette entreprise pourroit convenir, dans l'un ou l'autre système, à se présenter chez son président, soussigné, qui leur fera connoître les conditions du bail et recevra leurs soumissions cachetées. Celles-ci devront contenir l'offre du prix annuel du bail et du terme de sa durée. Le concours sera fermé au 31 Janvier 1836.

Lausanne, 24 Décembre 1835. Midville, Dr., président.

5. L'assemblée générale de l'Abbaye dite des Nobles Fusiliers de Lausanne est convoquée au mercredi 6 Janvier 1836, à deux heures après-midi, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à Lausanne, pour délibération au sujet du tir fédéral.

Par ordre du Conseil, L. Boucherle, boursier.

CONCERT.

6. Le second Concert de souscription est fixé au vendredi 8 Janvier. On y entendra Mlle. Oswald, de Munich, sur le violon, et son jeune frère sur le violoncelle.

Programme. — 1. Ouverture du Pré-aux-Clercs. — 2. Fantezie pour violoncelle, par Mr. Oswald. — 3. Duo de Bellini. — 4. Concertino de violon, par Mlle. Oswald. — 5. Air du Chalet. — 6. Ouverture de la Chasse du jeune Henri. — 7. Air dell Franco Azeiero. — 8. Duo pour violon et violoncelle. — 9. Romances.

7. Les personnes à qui défunt Jean-Abram Pache, ancien traiteur, et défunte sa femme peuvent devoir par titre ou cautionnement et compte, sont invitées à produire leurs prétentions au soussigné jusqu'au 17 Janvier courant; même invitation est faite aux débiteurs des défuntz prénommés de se mettre en règle dans le même délai; passé ce terme, on se prévaudra du présent avis.

Ls. Pache.

8. On prie les personnes qui auroient des comptes à régler avec la défunte Demoiselle Marie Chavan, en son vivant modiste à Lausanne, de les présenter à Mr. Favrat, agent-d'affaires, d'ici à la fin de ce mois.

9. Les personnes à qui défunte Dame Goy peut devoir, de même que celles qui lui doivent, sont priées de venir régler compte avec son neveu Ml. Jannin, perruquier, place St. Laurent, d'ici au 22 Janvier 1836; passé ce terme, on se prévaudra du présent avis.

10. L'hoirie de feu Antoine Corbaz, de Renens, décédé à Ouchy le 16 Décembre dernier, prévient les personnes à qui le défunt auroit pu devoir quelque chose, de même que celles qui auroient pu lui devoir, de venir régler compte d'ici au vingt Janvier courant, avec la veuve Corbaz, au logis du Léman, à Ouchy; même avertissement est donné aux personnes qui pourroient être détentrices de titres appartenant au défunt; à défaut de quoi on se prévaudra du présent avis.

11. Mr. Francou désirant se mettre en règle relativement à la très-minime succession de feuë Elle. Jeannette De-la-Grange, décédée le 1^{er}. Décembre 1835, invite les personnes auxquelles il peut être dû par la dite à lui faire parvenir leur réclamation d'ici au 15 Janvier courant, en St. Etienne, n°. 3; passé ce terme, il croira pouvoir se prévaloir du présent avis.

12. Mme. Jenny Berger née Pascheud, prie les personnes de ne rien livrer pour son compte sans une carte signée de sa main ou de celle de son époux, à défaut elle se prévaudra du présent avis.

13. La personne qui a mis une robe en gage chez Blanc, n°. 9, rue Escaliers-du-Marché, est invitée à la retirer d'ici au 15 Janvier, à défaut on se prévaudra du présent avis.

14. A. Hirt, artiste, pédicure, patenté par le Conseil de Santé du Canton de Vand, rue St. François, n°. 1, au second étage, a l'honneur de prévenir le public qu'il extirpe les cors aux pieds sans le moindre mal. Il a des articles pour faire croître et conserver les cheveux. Il peut produire des certificats des personnes qui en ont fait usage. On trouve aussi chez lui une eau pour teindre les cheveux châtins et noirs, ainsi qu'un savon anglais pour dégraisser toutes les étoffes, même les plus délicates; on emploie ce savon avec de l'eau froide, et il guérit aussi les engelures.

15. La veuve du sieur Sébastien, dégrasseur, rue Grand St. Jean, n°. 32, prévient le public qu'elle continue l'état de défunt son époux; elle lave à neuf les soies, châles, crêpe de chine, tapis, et remet le lustre au drap comme neuf. Elle se recommande à la protection des personnes qui voudront bien l'honorier de leur confiance.

16. Mme. Félicité Jeunet, Française d'origine, sage-femme, patentée par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, a l'honneur d'aviser le public qu'elle vient d'établir son domicile à Lausanne, où elle offre les services de son état aux personnes intéressées. Elle peut exhiber des témoignages très-satisfaisans, qui lui ont été délivrés dans le District d'Echallens, où elle a exercé son art pendant plusieurs années. Elle s'offre aussi à appliquer des ventouses, à saigner, etc. etc. S'adresser rue Mercerie, maison de Mr. de Saussure, n°. 16.

17. A la boutique n°. 2, au-dessus du Grand St. Jean, on continue d'acheter le vieux cuivre, vieux laiton, étain, plomb, ferraille, vieille batterie de cuisine, et toute espèce d'armes et d'objets antiques; on paye comptant.

18. Un maître de musique peut disposer de quelques heures pour des leçons de piano et de guitare à un prix très-modique. S'adresser à Mr. Heller, de Schwytz, maître de musique, au Boverat, n°. 2.

19. Au n°. 1, au bas de St. Laurent, on achète toute espèce de laine verte, comme tours de lits verts anciens.

20. Mme. veuve Hoffer, maison Knabe, n°. 12, rue de Bourg, continue à recevoir bonne compagnie à sa table; les personnes qui voudront bien lui accorder la préférence seront sûres de trouver chez elle, avec des procédés délicats, de la modicité dans ses prix; elle auroit des chambres pour celles qui désireroient être chez elle à domicile.

21. On désireroit encore quelques personnes à qui l'on donneroit la pension. S'adresser au n°. 2, au Boverat.

22. Une pauvre fille, recommandable par sa moralité, se trouvant dans le plus grand dénuement, se recommande aux personnes charitables pour de l'ouvrage ordinaire en couture, en journée ou chez elle; elle se contentera d'un prix modique. S'adr. à la boutique n°. 53, rue de l'Halle.

23. La messagère Vodoz avise le public qu'elle fait tous les dimanches matin le voyage de Vevey à Martiguy, et celui de Vevey à Lausanne, les mercredi et samedi de chaque semaine. Elle mettra tous ses soins aux commissions qu'on voudra bien lui donner, et les marchands seront traités favorablement pour le prix. S'adr. à la Couronne, à Lausanne.

CHANGEMENS DE DOMICILES.

1. David Burger, brossier, prévient le public qu'il a transporté son établissement au n°. 44, rue Grand St. Jean. Il est toujours bien assorti de tout ce qui concerne son état; il répare aussi toute espèce de brosses et décrottoires à des prix très-modérés. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorier de leur confiance.

2. Louise Muller, née Duboux, prévient le public qu'elle a transporté son magasin au premier étage maison du Coq, place de la Palud. Elle est bien assortie en indiennes et toileries dans les prix de 8, 9, 10, 12 batz l'aune; reçu un très-joli choix de châles en bourre-de-soie dans les prix de 5, 8 et 12 francs; un joli choix de fichus, un assortiment de couronnes pour épouses. On trouvera toujours des bonnets faits à des prix très-satisfaisans.

3. Jean Dubuis, cordier, ci-devant à la Sallaz, vient de transporter son établissement place St. Laurent, n°. 14. Il continuera à faire ses efforts pour mériter toujours la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

DEMANDES.

1. La Municipalité d'Ollon, demande un bon maître ramoneur pour cette commune, lequel entrera en fonctions par l'année 1836. S'adresser, pour prendre connaissance des conditions, auprès du soussigné, jusqu'au 30 Janvier 1836.

Ollon, le 27 Décembre 1835. Ls. Pousaz, secrétaire.

2. On désireroit partager un abonnement au Nouvelliste Vaudois. S'adresser au Bureau d'Avis.

3. On demande à louer une chambre proprement meublée dans les quartiers du Pont ou de la Palud. S'adresser au troisième étage n°. 16, rue du Pont.

4. On demande à acheter de rencontre un fer à gaufres. S'adr. au magasin n°. 21, place de la Palud.

5. On demande à acheter quelques ouvriers de terre en planter ou en vignes, aux environs de la ville. S'adresser à Jn. Henri Corbaz, rue de Martheray, n°. 47.

6. On demande un apprenti serrurier. S'adresser à l'atelier, rue d'Etraz, n°. 2.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

1. A louer, à Paudex, la maison d'habitation de maître de la propriété de Mr. Marcel, composée d'un appartement indépendant et dépendances, jouissance d'un jardin, arbres fruitiers et promenades dans le verger. Près de la maison, de l'eau de bonne qualité. S'adresser à lui-même, à Lausanne.

APPARTEMENS A LOUER PRÉSENTEMENT.

1. Le second étage de la maison Valier, rue de Bourg, n°. 34, composé de 3 grandes pièces indépendantes, avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

2. Rue Neuve, n°. 13 B, en face de l'Eglise catholique, un très-bien appartement jouissant d'une jolie vue au midi et au nord, composé de salon, deux chambres à coucher, chambre à manger avec alcove, cuisine et dépendances. S'adr. à F. Noir, à la Librairie religieuse et d'éducation, dite maison.

3. Le rez-de-chaussée n°. 5, au Chemin-Neuf. S'adr. à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

4. Plusieurs appartemens dans une maison neuve, composés de chambres, cabinet, cuisine, chambre de domestique, grenier, chambre à resserrer, cave, etc. S'adresser au magasin n°. 2, rue du Petit St. Jean.

5. Un appartement ayant la vue du lac et la jouissance d'un jardin, maison David-Marcel, descente d'Ouchy, n°. 4.

6. Un joli appartement meublé, n°. 16, place St. François. S'adresser chez Mr. Diserens, même maison.

7. Le second étage, remis à neuf, de la maison Spach, place du Pont, n°. 1, composé de cinq pièces outre les dépendances.

8. Le premier étage sur le derrière, remis à neuf, maison Failletaz, rue Grand St. Jean, n°. 38, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au magasin n°. 25, place de Pépinet.

9. Au second étage n°. 24, rue St. Laurent, un bon appartement composé de salon, chambre à manger, 3 chambres à coucher, belle cuisine et dépendances. S'adresser à Mr. Th. Rivier.

10. Un appartement, au n°. 37, rue Grand St. Jean.

11. Un appartement très-propre, ayant une belle vue, composé de 4 ou 6 pièces, cuisine et toutes les dépendances nécessaires, au troisième étage n°. 2, rue St. Pierre. S'adresser, pour le voir, à Mme. Kesseler, en dité maison.

12. Deux appartemens neufs, bien finis, chacun de plusieurs pièces, avec cave, galetas, chambre à resserrer et chambre à lessive, chez Willer, maître charpentier, au-dessus de Martheray.

13. Rue Neuve, maison Garagnon, un appartement composé de deux chambres, cuisine, cabinet pour domestique et dépendances. S'adr. à Mr. Conod, Ministre, maison Noir, dite rue.

14. Le premier et le second étage de la maison ci-devant Testuz, Cité-devant, le premier étage remis à neuf; chaque étage se compose de 4 chambres, cuisine, caveau, galetas et chambre à resserrer, avec droit à une chambre à lessive. S'adresser, pour les voir, à Mr. Barraud, au rez-de-chaussée.

15. Le second étage n°. 5 bis, au Chemin-Neuf. S'adresser à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

16. Le second étage n°. 23, rue du Grand St. Jean, composé de deux grandes chambres, alcove, cabinet et dépendances. S'adr. au troisième étage.

17. Au n°. 19, rue de Bourg, le premier ou le second étage, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adresser rue du Pré, n°. 24, second étage, près du Pont des Etuves.

18. Deux appartemens, au second étage, composé chacun de chambre, cuisine, dépense et galetas, au n°. 45, rue Martheray, en face du Théâtre. S'adresser à la boutique.

19. Pour le 1^{er}. Mars, un appartement propre, composé de 2 ou 3 chambres, cuisine, caveau et galetas, au premier étage du n°. 17, Cité-derrière.

20. Un très-joli appartement remis à neuf, jouissant de la vue du lac; plus, une boutique, dans la maison de Mr. Rouge, rue St. Pierre. S'adresser au troisième étage.

21. Un joli appartement remis à neuf, composé de deux chambres, cabinet, cuisine et dépendances, maison Noir, rue du Pré, n°. 21. S'adresser à F. Noir, rue Neuve, n°. 13 B.

22. Un petit appartement, au troisième étage sur le devant n°. 14, rue St. Pierre. S'adresser à la boutique.

23. Une chambre à cheminée, au n°. 24, au bas du Grand St. Jean.

24. Deux chambres à cheminée, meublées ou non, au n°. 21, au bas de la rue Mercerie. S'adresser au magasin.

25. Une grande chambre à cheminée, bien claire et meublée. S'adresser au troisième étage n°. 10, rue Petit St. Jean.

26. Une chambre meublée, à cheminée, au n°. 49, vis-à-vis le Théâtre.

27. Une chambre avec des dépendances, au troisième étage sur le derrière n°. 16, rue St. François. S'adresser au second étage.

28. Une jolie chambre à cheminée, meublée, avec ou sans la pension, au n°. 27, rue du Grand-Chêne.

29. Un cabinet à cheminée. S'adresser au magasin n°. 11, place de la Palud.

30. Une chambre meublée, chez veuve Ravina, place de St. François, n°. 19.

31. Une Dame désireroit partager, avec une jeune personne du sexe, sa chambre et son lit. S'adr. au troisième étage n°. 9, rue du Pont.

32. Par mois ou par année, une chambre à cheminée, proprement meublée. S'adresser au second étage n°. 5, rue Mercerie.

33. Cité-devant, une chambre à cheminée, très-bien meublée. S'adr., pour la voir, au troisième étage n°. 9, rue du Pont.

34. Rue de Bourg, n°. 19, un grand magasin avec un appartement, cave, etc. S'adresser rue du Pré, n°. 24, au second étage.

35. Un très-beau magasin, rue Neuve, n°. 13 B. S'adresser à F. Noir, dite maison.

36. Une boutique ayant une petite cuisine, n°. 7, rue Escaliers-du-Marché.

APPARTEMENTS POUR LA ST. JEAN.

1. Plusieurs appartemens, et grande chambre à cheminée, au midi. S'adresser à Jüng, maître tonnelier, rue Mercerie, n°. 17.

CONDITIONS OFFERTES.

1. On demande une fille d'âge mûr, qui sache faire un bon ordinaire. S'adresser à Mme. Lacombe, au Bureau d'Avis.

2. On demande une fille forte et robuste, et qui sache faire un bon ordinaire. S'adr. au premier étage n°. 4, rue Grand-Chêne.

3. On demande présentement une domestique forte et robuste pour faire un ménage. S'adresser au Bureau d'Avis.

4. On demande une bonne domestique de campagne sachant pétrir. S'adresser rue de l'Halle, n°. 40.

5. Les cuisinières ou domestiques ordinaires qui désirent se placer de suite pour la ville ou le Canton, peuvent s'adresser au bureau de Marie Baud, au bas de St. Laurent.

6. On demande, pour un petit ménage, une domestique d'âge mûr, qui sache faire la cuisine, filer, soigner un petit jardin, et qui puisse produire de bons certificats de mœurs et de fidélité. S'adresser au magasin, n°. 30, Cité-devant.

EFFETS PERDUS.

1. Le 1^{er}. courant, perdu, depuis Chauderon jusqu'au Petit-Château, un sac vert en gros de Naples quadrillé; le rendre, contre récompense, à Mme. Gaudin, au Petit-Château.

2. Depuis la Palud jusqu'en St. Pierre, perdu un grand mouchoir de poche en toile, ourlé à jour; le rendre, contre récompense, au Bureau d'Avis.

3. La personne qui a trouvé un stilet sur le chemin des Cours et Petit-Ouchy, est priée de le rapporter chez Mr. Peytregnet, rue St. Pierre, contre récompense.

4. Perdu, le 1^{er}. courant, en ville, une épingle en or à tête tonte simple; la rendre, contre récompense, au Bureau d'Avis.

5. Dimanche dernier, depuis St. Laurent jusqu'au Chêne, perdu une boucle d'oreille longue en or; la rendre, contre récompense, chez Mme. Bolomey, rue Grand-Chêne, n°. 25.

6. La personne chez laquelle Mr. Louis Corbaz, instituteur, pourroit avoir oublié un parapluie en soie brun, avec un corbin noir à tête de chien, est priée de vouloir bien le renvoyer aux Ecoles de Charité, on sera reconnoissant; ou bien, la personne qui pourroit l'avoir pris chez lui est aussi priée de le renvoyer.

7. Il manque depuis quelque temps une cuiller à dessert marquée C. M.; les personnes qui pourroient l'avoir trouvée sont priées de la rapporter, contre récompense, au second étage n°. 27, place St. Laurent.

8. La nuit du 31 Décembre, perdu entre Lausanne et Ouchy une babouche fourrée; la rendre, contre récompense, au magasin n°. 17, rue du Pont.

9. Perdu, le 1^{er}. Janvier, en ville ou dans un tour de promenade dès Georgette à Montbenon, en passant par Ouchy et les Cours, deux cachets et une clef joints par un anneau, le tout d'or anglais, à remettre chez Mr. Estrambin, contre une forte récompense. MM. les orfèvres et bijoutiers sont d'ailleurs priés de retenir ces objets s'ils leurs étoient présentés.

10. Dans la soirée du 15 Décemb., perdu en ville une montre en argent, le nom de l'ancien propriétaire est gravé sur la boîte. Cette montre lui a été donnée pour prix par l'Académie; elle a une chaîne en acier, une clef en laiton où il y a une pierre verte; la rendre, contre récompense, au n°. 31, Cité-derrière.

EFFET TROUVÉ.

1. Samedi soir 2 courant, sur le chemin d'Ouchy, trouvé un sac; le réclamer chez Morier, marchand, à la Cité, contre les frais d'avis et en donnant des renseignemens.

EFFETS VOLÉS.

1. Le 31 Décembre, dès 7 heures et demie à 10 heures du soir, on a volé avec effraction à la Retraite, campagne de Mr. Gély, environ 300 francs. On promet 4 louis de récompense aux personnes qui pourront donner des indices propres à faire découvrir l'auteur de ce vol.

2. Il a été pris, dimanche 27 Décembre, à la maison n°. 2, au Petit-Chêne, un manteau couleur noisette, doublé de couligris, bordé de noir, col de velours; on prie les personnes à qui il pourroit être présenté ou qui pourroient en donner connaissance, de s'adresser au magasin n°. 13, place St. François.

ANNONCES DE MARIAGES A LAUSANNE.

Dimanche 3 Janvier 1836.

François-Noé Gander et Françoise-Emilie Renevier.

George-Ferdinand-Alexandre-Henri Renou et Julie-Adèle Picard.

Jean Haurisberger et Louise-Henriette Luard.

MORTS A LAUSANNE. — DÉCEMBRE 1835.

Le 22, Vincent-Ulrich Rochat, de la Tour-de-Peilz et de l'Abbaye du Lac-de-Joux, ancien boulanger, âgé de 75 ans.

— — Henri Humbel, de Bonnischweyl, tisserand, âgé de 45 ans.

Le 23, Jean-Félix-Louis Sébastien, de Villars-Lussery, dégraisseur, âgé de 49 ans et 8 mois.

— — Samuel Weiler, de Oberhagenthal, Département du Haut-Rhin, ancien marchand, âgé de 72 ans.

— — Marie Poucet, veuve de Michel Lorch, de Haussen, en Souabe, fabricant d'amadou, âgée de 75 ans.

Le 25, Jeanne-Suzanne Guex, veuve d'Henri Guisan, d'Avenches, jardinier, âgée de 79 ans et 9 mois.

— — Joseph Huber, de Frantenhausen, en Bavière, menuisier, âgé de 24 ans.

Le 27, Benjamin Magnenaz, de Premy, agriculteur, âgé de 65 ans.

— — Jeanne-Louise Jaccoud, femme de François-Gabriel Guignard, de Morges, menuisier, âgée de 41 ans.

— — Louis-François-Marc fils de Jean-François-Daniel Besson, de Chapelle, âgé de 3 semaines.

Le 28, Jean-George Spach, de Lausanne, négociant, âgé de 68 ans et 10 mois.

Le 29, Jeannette fille de Marc-Henri-Frédéric Gaudin, de Lausanne, Morges, Nyon et Sévery, propriétaire, âgée de 13 mois.

Le 30, Caroline-Marguerite fille de Susanne-Elise Virchaud, de Duillier et de St. Blaise, Canton de Neuchâtel, tailleur, âgée d'environ 8 ans.

— — Susette Chapuis, d'Epalinges, âgée d'environ 50 ans.

— — Joséphine fille de Jean-Henri Agassis, de Bayov, propriétaire, âgée de 13 ans.

— — Gabriel Parisot, de Savigny, hongre, âgé de 50 ans.

Le 31, Charlotte fille de Marc-Henri Pache, d'Epalinges, teinturier, âgée de 50 jours.

— — Jeanne-Marie Newschvander, femme de Jean-François Bugnion, de Belmont, marchand de vin, âgée de 49 ans et 10 mois.

Le 1^{er}. Janvier 1836, François Warnicke, de Jongny, tailleur, âgé de 70 ans et 3 mois.

— — Jean-François Bovard, de Cully, vigneron, âgé d'environ 26 ans.

— — Marie-Louise fille de Christian Pingoud, de La Sarraz, Jouxten et Mézery, boucher, âgée de 14 mois.

Le 3, Jean-George-François Nicole, du Chenit et du Lieu-notaire, âgé de 74 ans.

Thermomètre au Nord, au Château, à 8 heures du matin.

Vendredi 1^{er}. Janvier — 8 degr. 172.

Samedi 2 — 12 degr.

Dimanche 3 — 9 degr.

Lundi 4 — 5 degr. 172.

PRIX DES GRAINS.

LAUSANNE, 2 Janvier 1836.— Froment, de 17 172 à 19 batz.— Météteil, de 14 à 16 batz.— Avoine, de 6 172 à 7 172 batz.

La moyenne du froment, 18 batz 2 172 rap.

MOUDON, 28 Décembre 1835.— Froment, de 16 172 à 18 172 batz.— Météteil, de 13 à 14 batz.— Avoine, de 6 à 7 batz.

VEVEY, 29 Décembre 1835.— Froment, de 17 à 19 batz.— Météteil, de 12 à 14 batz.— Avoine, de 6 172 à 8 batz.

YVERDON, 29 Décembre 1835.— Froment, de 16 172 à 18 batz.— Météteil, de 13 à 14 batz.— Avoine, de 5 à 6 172 batz.

La moyenne du froment, 17 batz 3 rap.